



NATIONS
UNIES



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2001/L.5
26 juillet 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE
Quatorzième session
Bonn, 24-27 juillet 2001
Point 3 e de l'ordre du jour

RAPPORTS SUR LES ACTIVITÉS INTERSESSIONS

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION: ÉDUCATION, FORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Projet de conclusions présenté par le Président

1. À sa 1^{re} séance, le 24 juillet, après avoir examiné une proposition du Président, le SBSTA a adopté les conclusions suivantes:

a) Le SBSTA a remercié le secrétariat de son rapport sur l'article 6 de la Convention concernant l'éducation, la formation et la sensibilisation du public, et a noté avec satisfaction qu'un document à ce sujet lui serait présenté à sa quinzième session;

b) Le SBSTA a indiqué que l'article 6 devrait faire partie des questions de fond inscrites à son ordre du jour. Il a suggéré au secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser après sa quinzième session, si les ressources le permettaient, un atelier qui donne aux Parties la possibilité d'échanger des données sur leur expérience, les enseignements tirés et les meilleures pratiques concernant les activités menées au titre de l'article 6, et de débattre de la priorité à donner aux différents éléments d'un programme de travail du SBSTA dans ce domaine;

c) Le SBSTA a félicité le secrétariat des efforts qu'il déployait pour favoriser l'échange de données d'expérience et de renseignements par des activités parallèles, et a recommandé une

GE.01-70415 (F)

plus large diffusion de l'information, si les ressources le permettaient, grâce au développement des sites Web ainsi que des centres d'information et de documentation, en coopération avec les organisations compétentes. À cet égard, le SBSTA a pris note des contributions importantes apportées par des organismes des Nations Unies, d'autres organismes intergouvernementaux et des organisations non gouvernementales, et les a invités à communiquer au secrétariat des renseignements sur leurs activités en rapport avec l'article 6 après sa quinzième session, afin que ces données puissent être examinées à l'occasion d'un atelier;

d) Le SBSTA a souligné l'importance d'une large diffusion de l'information contenue dans les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et a prié le secrétariat de coopérer avec le GIEC dans ce domaine;

e) Le SBSTA a prié le secrétariat d'inclure dans le document qui lui serait présenté à sa quinzième session des renseignements sur les options concernant la proclamation par l'ONU d'une journée sur le thème des changements climatiques.
